

M. Jean Lassalle

L'histoire de Julian Assange nous bouleverse tous, car elle est à la fois celle d'un journaliste passionné par l'humain, la vérité et la justice, celle d'un lanceur d'alerte déterminé à nous protéger et celle d'un humain qu'on a brisé et qui s'est arrêté de vivre.

Je suis profondément convaincu que Julian Assange est l'un des héros de notre temps. Il incarne les valeurs démocratiques telles que nous les connaissons depuis la seconde guerre mondiale : au service de l'humain et du respect des règles fixées par la Convention européenne des droits de l'homme. De très nombreux pays – signataires de cette convention comme la France – se rendent à son chevet et tentent de lui apporter tout leur soutien pour le service rendu. Tous ces pays, comme la France, défendent la liberté de la presse, la liberté de découvrir la vérité, de la rendre publique et ainsi de protéger les citoyens, leur dignité, leur santé et l'ensemble de leurs libertés.

Chers collègues, ce sont aussi ces mêmes valeurs qui nous réunissent aujourd'hui autour de ce texte, afin d'accorder l'asile politique à Julian Assange. Nous pouvons d'ores et déjà être fiers de donner toute la place dans cet hémicycle, la maison du peuple, à travers mers, océans et continents, à cette discussion : comment pouvons-nous l'aider ? Comment s'unir avec nos partenaires internationaux pour cette même cause ? Quelle issue est possible ?

Hélas, le temps nous presse. Sa compagne Stella Morris et son père John Shipton, que nous avons reçus à l'Assemblée nationale le 16 novembre dernier, nous l'ont dit : « Chaque semaine il est plus faible. Ils sont en train de tuer Julian Assange en ce moment, lentement. Je vous remercie de faire tout ce que vous pouvez pour sauver sa vie. » Nous, députés, le cri du cœur de la compagne de Julian Assange nous a bouleversés et nous a rappelé que nous devons avancer au plus vite. Chers collègues, vous êtes nombreux à avoir cosigné cette proposition de résolution de ma collègue Jennifer De Temmerman, de tous bords, dans une démarche transpartisane. Nous sommes capables de dépasser nos différences et nos sensibilités pour nous unir dans ce combat, pour nos valeurs les plus profondes, dans ce moment historique. Nous sommes, par ailleurs, trois candidats à l'élection présidentielle de 2022 à avoir cosigné cette proposition de résolution. Il est donc de notre devoir de nous emparer de ce débat et de le rendre public, en l'ouvrant à nos concitoyens.

Nous pouvons trouver un consensus afin d'apporter un cadre légal au soutien à Julien Assange. Nous souhaitons le voir libre, demain, pour qu'il puisse poursuivre son engagement pour les libertés. Ce soir, nous sommes là pour rappeler et pour voter en sa faveur, dans le long combat qui l'attend.

Ce message est vital pour lui. Il est également important de l'envoyer à tous les journalistes et à tous les lanceurs d'alertes menacés et emprisonnés un peu partout dans le monde : nous ne les oublions pas et nous nous battons toujours, jusqu'au bout, pour les défendre, comme eux se battent pour nous. Je vous remercie d'être présents pour Julian Assange, et je remercie tout particulièrement ma collègue, la députée Jennifer De Temmerman pour cette proposition de résolution, mes collègues, les députés Cédric Villani et François Ruffin, pour avoir accepté cette démarche transpartisane, et mon groupe, Libertés et territoires, pour nous avoir permis de porter ce texte dans cet hémicycle. Mes chers collègues, le sort de Julian Assange est entre nos mains !